

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-08 : Requalification du hameau d'Ornon-Village : projet et plan de financement prévisionnel

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, et la rénovation de son éclairage public, réalisés à l'occasion de la mise en séparatif de l'assainissement collectif. Le projet a pour objectif de renforcer et pérenniser le caractère patrimonial de ce hameau par une opération de requalification venant parachever les différents travaux intervenus ces dernières années.

Plus concrètement, il s'agit :

- de mettre en place des pavages dans certaines rues, aux intersections et autour des regards ;
- d'entreprendre la réfection des deux bassins communaux de ce hameau.

Compte-tenu de leur pente et de leur étroitesse interdisant toute circulation motorisée, les rues sont longtemps restées simplement « pavées » d'ardoises sur chant. Ce revêtement historique a cependant peu à peu été détruit à la faveur des divers travaux sur les réseaux, remplacé par de la terre battue ou de l'enrobé selon les cas. L'option de remettre en place, « en plein » et sur la totalité du hameau, un empièchement conforme à l'original a rapidement été écartée au vu de son coût. Il s'agit ici de privilégier un pavage plus ponctuel, aux intersections des rues et autour des différents regards (sauf dans une ruelle à proximité de l'église où le pavage pourrait être fait en pleine largeur), afin de « casser » l'uniformité de l'enrobé en faisant référence par touches au revêtement historique (dans le même esprit des espaces sans enrobé ont d'ores-et-déjà été réservés le long de certaines maisons afin d'y installer des plantes) ; le tout en restant dans des coûts raisonnables pour le budget communal.

En parallèle, il conviendrait de rénover les deux bassins de ce hameau qui présentent notamment des problèmes structurels et d'infiltration.

Madame le Maire présente dans le tableau ci-dessous les coûts et plan de financement prévisionnels de l'opération.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	Taux
Pavages ponctuels des rues du hameau : intersections, regards, etc	9 050,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	17 940,95 €	50 %
Pavage plein de la rue du four à pain	11 670,40 €	Département de l'Isère	10 764,57 €	30 %
Réfection du bassin de la rue principale	7 845,50 €	Autofinancement commune	7 176,38 €	98 %
Réfection du bassin d'« en-haut »	7 316,00 €			
Total dépenses	35 881,90 €	Total recettes	35 881,90 €	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,
approuve le plan de financement et sollicite une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 17 940,95 €, et
une aide du Département de l'Isère d'un montant de 10 764,57 €,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE